

**Questions écrites du Groupe Bordeaux Luttes**

**Question écrite du groupe Bordeaux en Lutttes concernant le premier alinéa de l'article 1 de la loi « Sécurité Globale »**

**Conseil Municipal du Mardi 8 décembre 2020  
Question écrite d'Evelyne Cervantes-Descubes  
Concernant le premier alinéa de l'article 1 de la loi « Sécurité Globale »**

Le gouvernement poursuit actuellement une contre-attaque sécuritaire historique, parfaite synthèse de cette guerre sociale qu'il mène contre la population qu'il prétend représenter.

Cédant à la pression des organisations réactionnaires internes à la police et désireux de museler la colère qui monte toujours plus au fur et à mesure que la pauvreté et la précarité se généralisent, le Président de la République tente en vain de nous mettre au pas.

Arracher des mains, éclater des yeux, tabasser des manifestant.e.s ou des journalistes, enfoncer des matraques dans l'anus d'un jeune des quartiers populaires, tirer sans sommation sur un véhicule, tuer une mamie de quatre-vingt ans avec un tir de grenade lacrymogène en pleine tête, enjamber le corps inerte d'une septuagénaire pour continuer à frapper ses camarades, tout ça ne suffit toujours pas à nous faire taire.

Alors aujourd'hui, le gouvernement impose sur la table la loi « Sécurité globale » dont, de la Défenseuse des droits à l'Organisation des Nations Unies, de nombreuses institutions critiquent ouvertement les dispositions liberticides. C'est donc sans surprise que ce projet de loi provoque, une fois de plus, des mouvements de contestations radicaux sur l'ensemble du territoire.

Nous n'allons pas faire ici la liste critique de tous les articles. Nous nous arrêterons simplement au premier alinéa du premier article qui prévoit, « à titre expérimental » et pour trois ans, l'extension des pouvoirs de la police municipale.

Cette disposition est au volontariat des municipalités entrant dans des critères que Bordeaux remplit.

D'après les modalités de cet alinéa faisant référence aux articles 2 et 6 du titre 1er de la loi, les polices municipales de plus de 20 agents vont voir leur champ d'intervention élargi. Ils pourront désormais participer à la sécurisation de manifestations sportives, récréatives ou culturelles. Mais ce n'est pas tout, le texte les autorise à constater davantage d'infractions comme l'ivresse publique, la vente à la sauvette, la conduite sans permis ou sans assurance, les squats de halls d'immeubles, les tags ou encore l'occupation illégale d'un terrain communal, mais aussi immobiliser et mettre en fourrière un véhicule.

Notre inquiétude est grande. Nous savons que la politique actuelle de la ville de Bordeaux est plus orientée vers un tour de vis sécuritaire, avec l'embauche de nouveaux policiers, plutôt que vers la prévention avec le recrutement, par exemple, d'éducateurs.

Aussi, nous avons une simple question : comptez-vous, oui ou non, faire appliquer l'article 1 de la loi de « sécurité globale » à Bordeaux ?

## **MME CERVANTÈS-DESCUBES**

*« Le Gouvernement poursuit actuellement une contre-attaque sécuritaire historique, parfaite synthèse de cette guerre sociale qu'il mène contre la population qu'il prétend représenter. Cédant à la pression des organisations réactionnaires internes à la Police et désireux de museler la colère qui monte toujours plus, au fur et à mesure que la pauvreté et la précarité se généralisent, le Président de la République tente en vain de nous mettre au pas.*

*Arracher des mains, éclater des yeux, tabasser des manifestant.e.s ou des journalistes, enfoncer des matraques dans l'anus d'un jeune des quartiers populaires, tirer sans sommation sur un véhicule, tuer une mamie de 80 ans avec un tir de grenade lacrymogène en pleine tête, enjammer le corps inerte d'une septuagénaire pour continuer à frapper ses camarades, tout cela ne suffit toujours pas à nous faire taire.*

*Alors, aujourd'hui, le Gouvernement impose sur la table la loi sécurité globale de la défenseuse des droits à l'Organisation des Nations Unies. De nombreuses institutions critiquent ouvertement les dispositions liberticides.*

*C'est donc sans surprise que ce projet de loi provoque, une fois de plus, des mouvements de contestation radicaux sur l'ensemble du territoire. Nous n'allons pas faire ici la liste critique de tous les articles. Nous nous arrêterons simplement au premier alinéa du premier article qui prévoit, à titre expérimental et pour 3 ans, l'extension des pouvoirs de la Police municipale. Cette disposition est au volontariat des municipalités entrant dans des critères que Bordeaux remplit.*

*D'après les modalités de cet alinéa, faisant référence aux articles 2 et 6 du titre premier de la loi, les Polices municipales de plus de 20 agents vont voir leur champ d'intervention élargi. Ils pourront désormais participer à la sécurisation de manifestations sportives, récréatives ou culturelles, mais ce n'est pas tout. Le texte les autorise à constater davantage d'infractions comme l'ivresse publique, la vente à la sauvette, la conduite sans permis ou sans assurance, les squats de halls d'immeuble, les tags ou encore l'occupation illégale d'un terrain communal, mais aussi immobiliser et mettre en fourrière un véhicule.*

*Notre inquiétude est grande. Nous savons que la politique actuelle de la Ville de Bordeaux est plus orientée vers un tour de vis sécuritaire avec l'embauche de nouveaux.elles policier.ère.s plutôt que vers la prévention avec le recrutement, par exemple, d'éducateur.trice.s.*

*Aussi, nous avons une simple question : « Comptez-vous, oui ou non, faire appliquer l'article 1 de la loi de sécurité globale à Bordeaux ? »*

## **M. LE MAIRE**

Amine, tu veux bien répondre ?

## **M. SMIHI**

Merci, nous versons au compte-rendu du Conseil municipal une réponse écrite détaillée à cette question dont la conclusion est qu'en l'état actuel de ce texte de loi, la Ville de Bordeaux n'est pas candidate à l'application de l'article 1<sup>er</sup>.

Réponse versée par Monsieur Amine SMIHI

*« Dans le cadre de notre participation active aux travaux du Forum français pour la Sécurité Urbaine, nous avons suivi de près le rapport Thourot / Fauvergue, à l'initiative de ce projet de loi dit de « Sécurité globale ». L'absence de vision politique pour la sécurité et la tranquillité publique de ce projet de loi, oubliant tous les dispositifs partenariaux tels que les Zones de sécurité prioritaire (ZSP) ou les CLSPD en mettant de côté tous les acteurs indispensables de la prévention et de la lutte contre la délinquance, ne peut que nous rendre méfiants sur les intentions véritables de ce texte.*

*Par ailleurs, certains éléments du projet de loi et en particulier de l'expérimentation proposée nous inquiètent quant à un glissement progressif des missions de la police nationale vers la police municipale, et ce en contradiction évidente avec la libre administration des collectivités territoriales et surtout avec le rôle du maire quant à la définition de la doctrine d'emploi de la police municipale.*

*Au-delà du risque évident d'un désengagement de l'Etat dans le continuum de sécurité à la faveur de ce transfert de compétence, nous questionnons la remise en cause du principe d'égalité des citoyens et des communes induit par une politique du « donnant-donnant » qui se verrait attribuer un surplus d'effectifs de policiers nationaux ou, au contraire, sous-doter, selon qu'ils soient signataire ou non du contrat.*

*Si certaines compétences proposées dans cette expérimentation me semblent aller dans le bon sens pour permettre des interventions plus ciblées et plus efficaces de la police municipale en matière de tranquillité publique (exemple de l'accès à certains fichiers ou de la lutte contre les ventes à la sauvette), d'autres marquent un glissement dangereux vers des missions de lutte contre la délinquance et la criminalité organisée (interventions relatives à la consommation de stupéfiants ou dans des biens privés notamment).*

*De plus, nous déplorons vivement que le projet de loi de sécurité globale n'apporte aucune réponse aux maires quant au recrutement et à la formation des policiers municipaux.*

*Comme vous le savez, bon nombre de collectivités rencontrent de fortes difficultés à recruter des policiers municipaux, faute de sorties de concours suffisantes et du fait d'une concurrence forte entre communes.*

*Le rapport Thourot / Fauvergue propose la création d'une Ecole nationale pour la formation des policiers municipaux qui ne figure malheureusement pas aujourd'hui au projet de loi de sécurité globale.*

*Enfin, à l'instar des élus de France Urbaine, de l'association des Maires de France et du Forum français pour la Sécurité Urbaine, nous regrettons que le projet de loi de sécurité globale, comme les contrats de sécurité intégrée ou le livre blanc ministériel, ne fassent l'objet d'aucune concertation avec les élus locaux au niveau national.*

*Les faits de violence qui subissent nos populations et qui nuisent grandement à la cohésion sociale nécessitent, pour les éradiquer, un réel travail partenarial et non des expérimentations décidées à la hâte et dont le calendrier interroge quant à ses finalités.*

*Pour toutes ces raisons, et en l'état actuel de ce texte de loi, la ville de Bordeaux n'est pas candidate à l'application de l'article premier de la loi de « Sécurité globale ». »*

## **M. LE MAIRE**

Merci. Stéphane.

## **M. PFEIFFER**

Merci Amine. Seconde question du groupe Bordeaux en luttés qui concerne un moratoire sur l'usage des LBD par les forces de l'ordre.

Monsieur BOUDINET.

**Question écrite du groupe Bordeaux en Luttés  
concernant la mise en place d'un moratoire visant  
à interdire l'usage par les forces de l'ordre des  
Lanceurs de Balles de Défense et autres armes  
sublétales sur l'ensemble du territoire de la commune.**

**Conseil Municipal du Mardi 8 décembre 2020  
Question écrite d'Antoine Boudinet  
Concernant la mise en place d'un moratoire visant à interdire l'usage  
par les forces de l'ordre des Lanceurs de Balles de Défense et  
autres armes sublétales sur l'ensemble du territoire de la commune.**

Samedi 8 décembre 2018, place Pey Berland, alors que je participais pacifiquement à une manifestation dite « Gilets Jaunes », j'ai eu la main arrachée par une grenade GLI-F4.

La grenade lacrymogène instantanée GLI-F4 est une grenade, assourdissante et à effet de souffle, contenant une charge explosive constituée de 26 grammes de TNT ainsi que de quatre grammes d'hexocire.

Comme la plupart des gens présents ce 8 décembre, j'étais complètement ignorant des armes dont disposaient les Forces de l'Ordre. Je ne savais évidemment pas que cette arme sublétale pouvait en un instant faire disparaître une partie de mon corps et me laisser à jamais manchot.

J'avais 26 ans.

Je ne suis hélas pas le/la seul.e girondin.e venu.e manifester à Bordeaux à avoir été mutilé.e ou lourdement blessé.e par la police avec son utilisation quasi systématique du L.B.D ou des grenades.

Parfois, nous ne connaissons que le prénom de ces trop nombreuses victimes et sans doute y en a-t-il eu d'autres sans que nous le sachions.

La plupart des manifestant.e.s ont été blessé.e.s place Pey Berland, en face de la mairie.

Voilà les faits.

**Guy Bernier**, 60 ans, a eu la mâchoire fracturée le 1er décembre 2018.

**Medhi** a été blessé au torse et a eu une tuméfaction du poumon le 1er décembre 2018.

**Frédéric Roy** a eu la main arrachée le 3 décembre 2018. Ce jour-là, il a aussi perdu - entre autre - son travail.

**Jean-Marc Michaud**, 43 ans, a été éborgné le 8 décembre 2018.

**Clément**, 17 ans, a été blessé à la joue le 8 décembre 2018.

**Marien**, 27 ans, a eu la main doublement fracturée le 8 décembre 2018.

**David**, 31 ans, a eu le nez fracturé, une narine sectionnée et un hématome à la lèvre supérieure le 8 décembre 2018.

**Fabien**, 30 ans, a eu le testicule gauche fracturé, nécessitant son ablation, le 15 décembre 2018.

**Léa** a eu un os de son pied broyé et un "trou" témoignant de la force de l'impact de la balle le 15 décembre 2018. Elle a dû se déplacer en fauteuil roulant et utiliser des béquilles pendant plusieurs mois.

**Anastasia** s'est retrouvée avec un trou dans la cheville et une entorse le 22 décembre 2018.

**Floriane Chabot** a eu le mollet nécrosé le 12 janvier 2019. Elle a subi plusieurs interventions. Elle aussi a longtemps été obligée de se déplacer en fauteuil roulant.

**David Soria** a eu le nez cassé et 9 points de suture le 5 janvier 2019.

**Olivier Béziade**, 51 ans, a subi une triple fracture au niveau du crâne, une hémorragie cérébrale, des blessures aux pommettes et à la langue le 12 janvier 2019. Il a du être placé en coma artificiel suite à une hémorragie cérébrale. Il est aujourd'hui handicapé.

**Martin** a été blessé à la jambe le 1er mai 2019.

**Alban** a été blessé à la tête le 1er mai 2019.

Tous et toutes participaient au mouvement « Gilets Jaunes » pour exiger plus de justice sociale, plus de justice fiscale, plus de justice écologique et une réelle démocratie.

Mais nous n'oublierons pas non plus Benjamin Vaucher, 23 ans, simple badaud, qui a perdu un œil et a eu 6 fractures des os de la face et du nez le 12 janvier 2019.

Ici à Bordeaux, le collectif Contre Les Abus Policiers, le C.L.A.P33, a recueilli les témoignages des ces êtres qui ont vu leur vie basculer avec souvent la perte de leur emploi, des familles qui explosent.

Beaucoup sont dans une grande détresse psychologique et financière. Et beaucoup ne manifestent plus car ils savent qu'aujourd'hui, à tout moment, une politique du maintien de l'ordre brutale peut s'abattre dans la rue.

Le collectif des Mutilé.e.s pour l'Exemple, dont je fais partie, peut témoigner au niveau national de l'ampleur des dégâts physiques et mentaux infligés par ces armes qui ne sont pas censées nous tuer mais dont l'utilisation fut pourtant fatale à Zineb Redouane, le 2 décembre 2018 à Marseille.

Le 12 septembre 2020, Monsieur Pierre Hurmic a signé avec une soixante d'élus.e.s une tribune exhortant le Gouvernement à décider d'un moratoire sur le déploiement de la 5G ; moratoire que notre groupe était prêt à voter avant que l'idée ne fût finalement abandonnée.

L'un des arguments avancés dans cette tribune était que « l'histoire récente nous [avait] largement démontré qu'une vigilance citoyenne est toujours nécessaire en matière de santé publique. »

De même, il y était clairement demandé pour les communes le droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution.

Pour rappel, le principe de subsidiarité vise à privilégier le niveau inférieur d'un pouvoir de décision aussi longtemps que le niveau supérieur ne peut pas agir de manière plus efficace.

Le 28 novembre dernier, Monsieur Hurmic s'est rendu à la manifestation contre la loi « Sécurité globale ».

Le maire se montre ainsi soucieux du bien-être des Bordelais et des Bordelaises, prêt à monter au créneau national pour défendre leur intérêt. Nous n'en attendons pas moins.

Que l'on soit d'accord ou non avec les multiples revendications portées par le mouvement « Gilets Jaunes », il est inadmissible que des manifestant.e.s pacifiques soient mutilé.e.s sur la place Pey Berland. Il est inadmissible que leur vie soit mise en danger parce qu'ils/elles exercent leur droit de s'opposer à une politique qui les précarise et les méprise. Il est inadmissible que la France soit le dernier pays européen à utiliser la grenade GLI-F4 pour le rétablissement de l'ordre. Cette grenade, donc, qui m'a arraché la main le 8 décembre 2018.

Trente cinq ophtalmologistes de renom, dont des professeurs et maîtres de conférence à l'université, ont fait parvenir au chef de l'État le 6 février 2019 une lettre dans laquelle ils demandaient un moratoire sur l'utilisation des L.B.D, ayant constaté qu'il était la cause de très nombreuses blessures oculaires - s'apparentant à des blessures de guerre - lors des manifestations.

Serait-il dès lors envisageable, qu'emboitant leur pas, le Maire de Bordeaux s'engage à exiger du Gouvernement un moratoire sur l'utilisation et la commercialisation d'armes de quatrième catégorie, et d'interdire leur utilisation par la police ou la gendarmerie contre des

attroupements ou manifestations ; pourrait-il - même de manière symbolique - décrété lui-même un moratoire et une interdiction en ce sens sur l'ensemble de la commune ?



## **M. BOUDINET**

*« Samedi 8 décembre 2018, place Pey Berland, alors que je participais pacifiquement à une manifestation des Gilets jaunes, j'ai eu la main arrachée par une GLI-F4.*

*La grenade lacrymogène instantanée GLI-F4 est une grenade assourdissante et à effet de souffle contenant une charge explosive, constituée de 26 g de TNT ainsi que de 4 g d'hexocire.*

*Comme la plupart des gens présents le 8 décembre, j'étais complètement ignorant des armes dont disposaient les forces de l'Ordre. Je ne savais évidemment pas que cette arme, sub létale comme ils disent, pouvaient en un instant faire disparaître une partie de mon corps et me laisser à jamais manchot. J'avais 26 ans.*

*Je ne suis hélas pas le seul, la seule, girondin, girondine, venu.e manifester à Bordeaux et à avoir été mutilé.e ou lourdement blessé.e par la Police avec son utilisation quasi-systématique du LBD ou des grenades.*

*Parfois, nous ne connaissons que le prénom de ces trop nombreuses victimes et sans doute y en-a-t-il eu d'autres sans que nous le sachions.*

*La plupart des manifestants ont été blessés place Pey Berland, en face de la Mairie.*

*Voilà les faits :*

- *Guy BERNIER, 60 ans, a eu la mâchoire fracturée le 1<sup>er</sup> décembre 2018,*
- *Mehdi a été blessé au torse, a eu une tuméfaction du poumon le 1<sup>er</sup> décembre 2018,*
- *Frédéric ROY a eu la main arrachée le 3 décembre 2018. Ce jour-là, il a aussi perdu entre autres son travail,*
- *Jean-Marc MICHAUD, 43 ans, a été éborgné le 8 décembre 2018,*
- *Clément, 17 ans, a été blessé à la joue le 8 décembre 2018,*
- *Marien, 27 ans, a eu la main doublement fracturée le 8 décembre 2018,*
- *David, 31 ans, a eu le nez fracturé, une narine sectionnée et un hématome à la lèvre supérieure le 8 décembre 2018,*
- *Fabien, 30 ans, a eu le testicule gauche fracturé, nécessitant son ablation le 15 décembre 2018,*
- *Léa a eu un os de son pied broyé et un trou témoignant de la force de l'impact de la balle le 15 décembre 2018. Elle a dû se déplacer en fauteuil roulant et utiliser des béquilles pendant plusieurs mois,*
- *Anastasia s'est retrouvée avec un trou dans la cheville et une entorse le 22 décembre 2018,*
- *Floriane CHABOT a eu le mollet nécrosé le 12 janvier 2019. Elle a subi plusieurs interventions. Elle aussi a longtemps été obligée de se déplacer en fauteuil roulant,*
- *David SORIA a eu le nez cassé et neuf points de suture le 5 janvier 2019,*
- *Olivier BÉZIADÉ, 51 ans, pompier, je le rappelle, a subi une triple fracture au niveau du crâne, une hémorragie cérébrale, des blessures aux pommettes et à la langue le 12 janvier 2019. Il a dû être placé en coma artificiel suite à une hémorragie cérébrale. Il est aujourd'hui handicapé,*
- *Martin a été blessé à la jambe le 1<sup>er</sup> mai 2019,*
- *Alban a été blessé à la tête le 1<sup>er</sup> mai 2019.*

*Toutes et tous participaient au mouvement Gilets jaunes pour exiger plus de justice sociale, plus de justice fiscale, plus de justice écologique et une réelle démocratie. Mais nous n'oublierons pas non plus Benjamin VAUCHER, 23 ans, simple badaud, qui a perdu un œil et a eu six fractures des os de la face et du nez le 12 janvier 2019.*

*Ici à Bordeaux, le Collectif contre les abus policiers, le CLAP 33, a recueilli les témoignages de ces êtres qui ont vu leur vie basculer avec souvent la perte de leur emploi, des familles qui explosent. Beaucoup*

*sont dans une grande détresse psychologique et financière, et beaucoup ne manifestent plus, car ils savent qu'aujourd'hui, à tout moment, une politique de maintien de l'ordre brutale peut s'abattre dans la rue.*

*Le Collectif des mutilés pour l'exemple, dont je fais partie, peut témoigner au niveau national de l'ampleur des dégâts physiques et mentaux infligés par ces armes, qui ne sont pas censées nous tuer, mais dont l'utilisation fut pourtant fatale à Zineb REDOUANE le 8 décembre 2018 à Marseille.*

*Le 12 décembre 2020, Monsieur Pierre HURMIC, a signé avec une soixantaine d'élu.e.s une tribune exhortant le Gouvernement à décider d'un moratoire sur le déploiement de la 5G. Moratoire que notre groupe était prêt à voter avant que l'idée ne fût finalement abandonnée. L'un des arguments avancés dans cette tribune était que l'histoire récente nous avait largement démontré qu'une vigilance citoyenne est toujours nécessaire en matière de santé publique. De même, il y était clairement demandé pour les communes le droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution.*

*Pour rappel, le principe de subsidiarité vise à privilégier le niveau inférieur d'un pouvoir de décision aussi longtemps que le niveau supérieur ne peut pas agir de manière plus efficace.*

*Le 28 novembre dernier, Monsieur HURMIC s'est rendu à la manifestation contre la loi Sécurité globale. Le Maire se montrait ainsi soucieux du bien-être des Bordelais et des Bordelaises, prêt à monter au créneau national pour défendre leurs intérêts. Nous n'en attendons pas moins.*

*Que l'on soit d'accord ou non avec les multiples revendications portées par le mouvement des Gilets jaunes, il est inadmissible que des manifestant.e.s pacifiques ou non soient mutilé.e.s sur la Place Pey Berland. Il est inadmissible que leur vie soit mise en danger parce qu'ils-elles exercent leur droit de s'opposer à une politique qui les précarise et les méprise. Il est inadmissible que la France soit le dernier pays européen à utiliser des grenades explosives pour le rétablissement de l'ordre ; cette grenade, donc, qui m'a arraché la main le 8 décembre 2018.*

*35 ophtalmologistes de renom dont des Professeurs et Maîtres de Conférence de l'Université ont fait parvenir au Chef de l'État le 6 février 2019 une lettre dans laquelle ils demandaient un moratoire sur l'utilisation des LBD, car ayant causé de très nombreuses blessures oculaires lors des manifestations.*

*Serait-il dès lors envisageable qu'emboîtant leurs pas, le Maire de Bordeaux s'engage à exiger du Gouvernement un moratoire sur l'utilisation et la commercialisation d'armes de 4<sup>e</sup> catégorie, et d'interdire leur utilisation par la Police ou la Gendarmerie contre des attroupements ou des manifestations. Pourrait-il, même de manière symbolique, décréter lui-même un moratoire et une interdiction en ce sens sur l'ensemble de la commune ? »*

## **M. LE MAIRE**

Merci Monsieur BOUDINET. J'avoue avoir été ému par une partie de votre intervention, et vous dire très sereinement que des mutilations, qu'elles aient lieu sur la Place Pey Berland, à proximité de la Mairie ou ailleurs ne change rien à l'affaire. Elles sont inacceptables. Qu'elles aient eu lieu à Bordeaux, qu'elles aient eu lieu ailleurs, elles sont, pour le Maire de Bordeaux et pour beaucoup d'entre nous, totalement inacceptables.

Je me dois toutefois, Monsieur BOUDINET, en ma qualité de premier Magistrat de la Ville, de vous répondre en droit, et vous m'en excuserez, mais je pense que c'est mon devoir républicain, pour reprendre l'expression que vous avez utilisée tout à l'heure.

D'abord vous dire que les questions orales aussi intéressantes fussent-elles doivent, en vertu de la loi du Code général des collectivités territoriales, et en vertu du règlement intérieur que nous avons évoqué tout à l'heure, elles doivent avoir trait aux affaires communales. Là, le problème que vous soulevez est intéressant. Il a trait à la façon dont est armée la Police nationale. Il n'est pas constitutionnellement dans le rôle d'un Maire - on peut peut-être s'en désoler même en vertu du principe de subsidiarité que vous évoquez - de pouvoir imposer à un état, quel qu'il soit, les modalités d'armement de sa police nationale.

Donc vous me trouvez particulièrement juridiquement totalement incapable de prendre la position que vous demandez au Maire de Bordeaux de prendre aujourd'hui, si ce n'est faire du spectacle. Je n'ai pas envie de faire du spectacle. Je pense que le problème que vous posez est sérieux, et je n'entends pas aujourd'hui, pour vous faire plaisir ou pour faire du spectacle, prendre une position qui serait

juridiquement, totalement infondée d'autant plus que ce serait la boîte de pandore. Demain, je vais avoir d'autres questions également sur des sujets de politique nationale sur lesquelles on me dira : « *Il y a un précédent, vous aviez accepté la question de Monsieur BOUDINET, pourquoi aujourd'hui en vertu de quel texte légal refusez-vous la mienne ?* ». Vous me mettez dans une position juridiquement totalement inconfortable.

Je vous rappelle que le rôle du Maire est d'être le chef de la Police municipale, et je suis un des maires, Monsieur BOUDINET, j'espère que vous m'en savez gré, qui a pris clairement position contre l'armement de sa Police municipale. Là, je suis dans ma sphère de compétences, et là, je prends une position qui est difficile et qui est contestée par une partie de ce Conseil municipal.

Je vous promets que j'irai jusqu'au bout en ce qui concerne mes compétences, mon rôle de chef de la Police municipale pour éviter que la Police municipale puisse être, un jour, ici armée. Je suis plutôt favorable à une police de proximité, à une police de l'îlotage, plutôt qu'à une Police municipale armée.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur BOUDINET, en réponse à votre question.

Stéphane, la suite. Il n'y en a plus. Si, il y a un vœu encore.

#### **M. PFEIFFER**

Il reste un vœu proposé par le groupe Bordeaux Ensemble, je laisse Monsieur ROBERT le présenter.